



PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2014

SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers : M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Bibiane Gagnon

ABSENTE : Mme Jeanne-Paule Beaulieu

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Quatre (4) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-17 Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2014

14-18 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2014.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

14-19

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Marcel Nadeau
et résolu unanimement;
QUE les comptes du mois de JANVIER sont acceptés par les membres du conseil
municipal, pour un montant de **45 421.40\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées
ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois de janvier 2014.

RÉSERVATION DE LA SALLE MUNICIPALE /SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

14-20

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par madame Nancy Pineault
et unanimement résolu :
QUE le conseil accepte la demande de réservation de la salle municipale de la société
d'horticulture Saint-Charles-Garnier, pour les journées suivantes :

22 mars -semis et bouture

25 octobre -citrouilles

12 avril -repiquage

06 décembre -décoration Noël

31 mai -échange de vivaces

DEMANDE DE DON

Société d'horticulture Saint-Charles-Garnier inc.

14-21

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise un don de 300\$ à la société d'horticulture de Saint-Charles-
Garnier afin de défrayer les coûts d'inscription pour des ateliers Verts qui se tiendront
à Amqui, le 11 mars prochain.

Commission Scolaire des Phares / Harmonie du Mistral

14-22

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise une aide financière de 50\$ à l'Harmonie du Mistral.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

La Commission de toponymie a officialisé le toponyme « Le Parc Placide-Roy » pour désigner un parc public.

HABITATIONS POPULAIRES DE L'EST / APPUI AU GRT DU BAS-ST-LAURENT DANS SA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE COMME RÉGION RESSOURCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS

14-23

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Marcel Nadeau
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie le Groupe de Ressource Techniques (GRT) dans leur démarche visant à faire reconnaître le Bas-St-Laurent comme région ressource dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec afin qu'il puisse profiter d'une aide financière supplémentaire visant à soulager le fardeau des petites municipalités de 2 500 habitants et moins et à favoriser l'occupation du territoire.

COURS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

14-24

Il est proposé par madame Nancy Pineault,
appuyé par monsieur Marcel Nadeau
et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise monsieur Raoul Garon à participer au cours de santé et sécurité qui aura lieu du 13 au 16 février 2014. Cours de 30 heures. Sur présentation de factures, l'inscription (150\$) et les frais de déplacement seront payés.

CLUB 50 ANS ET PLUS

14-25

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Marcel Nadeau
et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le Club 50 ans et plus à utiliser les salles du centre communautaire pour une soirée récréative.

OPPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER À LA VENTE DE 74 JOURNAUX HEBDOMADAIRES DE SUN MEDIA À TRANSCONTINENTAL

14-26

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2013, Québecor Média vendait l'une de ses filiales Sun Média à Transcontinental;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction de 75 millions implique la vente de 74 journaux hebdomadaires permettant ainsi à Transcontinental d'obtenir le quasi-monopole dans ce secteur, ce qui pourrait exercer une hausse éventuelle de la tarification publicitaire;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction implique principalement des hebdomadaires régionaux implantés sur le territoire déjà desservi par des journaux de Transcontinental;

CONSIDÉRANT QUE le Journal l'Information fait partie de cette transaction, que celui-ci a été fondé le 27 janvier 1971 et qu'il a toujours joué un rôle majeur dans notre milieu mont-jolien et mitissien, qu'il a permis, dans le passé et même aujourd'hui, l'avancement de notre région et son rayonnement tant au niveau économique, social, communautaire, sportif et socio-économique. De plus, le *Mont-Joli Nouvelles*, fondé en 1955 et le *Péninsulaire* avaient aussi joué ce rôle majeur;

CONSIDÉRANT QUE lors d'activités de fusion ou d'acquisition de cette envergure, il est de nature courante que les entreprises désirent accroître leurs bénéfices par le sacrifice ou le regroupement de certaines des filiales ou entreprises ayant fait l'objet de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE les Mont-joliens ont toujours eu à leur disposition un journal hebdomadaire auquel ils s'identifient, ayant du contenu local, écrit par des journalistes de Mont-Joli et de la Mitis créant ainsi un fort sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier reconnaît tout de même que Transcontinental, par le biais du journal l'Avantage, offre une couverture de base de qualité, mais que rien ne saurait remplacer un hebdomadaire implanté dans le milieu depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Information a longtemps eu son siège social à Mont-Joli, faisant ainsi partie de l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité d'un journal n'est pas le seul élément à considérer avant de poser des gestes éventuels de fusion ou de fermeture, car l'enjeu majeur est que la desserte médiatique de notre municipalité et de toute la région de La Mitis revêt une importance capitale et essentielle pour l'ensemble des citoyens qui y vivent et que cela transcende le simple enjeu financier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Charles-Garnier s'oppose à la transaction entre Transcontinental et Sun Média afin d'éviter d'éventuelles fusions et de fermetures créant ainsi un monopole dans le secteur de la presse écrite, en soumettant une plainte au Bureau de la concurrence

6. MRC DE LA MITIS

M. le maire présente un résumé de la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

GESTION DES COURS D'EAU

14-27 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis s’est vue confier la compétence exclusive des cours d’eau de son territoire en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. C-47.1), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE l’article 104 de cette Loi autorise la MRC de La Mitis à adopter des règlements pour régir toute matière relative à l’écoulement des eaux d’un cours d’eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 280-2012 de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT le titre 5 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit les dispositions diverses, transitoires et finales et plus particulièrement l’article 248.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l’unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier abroge tout règlement, procès-verbal et acte d’accord qui concerne les chemins, ponts et cours d’eau se trouvant sur son territoire, qu’ils sont désormais de la compétence exclusive de la MRC de La Mitis.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. GARAGE MUNICIPAL

Achat de chaînes à pitons pour la souffleuse

14-28 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu :
QUE le conseil autorise l’achat d’un set de chaînes à pitons pour la souffleuse Volt 1972.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 202 CONCERNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

14-29 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :
QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 202 concernant le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux.

Faire parvenir une copie certifiée conforme de ce code et une copie du certificat de publication à la direction générale du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire.

10. APPROBATION DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION

14-30 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu
D'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1).

11. TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

14-31 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement
D'ordonner à la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-21.1) de transmettre avant le vingtième jour de mars au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes municipales et / ou scolaire. Toutefois, la secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 14 mars 2014. De plus, il est autorisé que la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité de Saint-Charles-Garnier le 12 juin 2014, si cela s'avérait nécessaire pour faire l'acquisition des immeubles situés sur notre territoire qui n'auront pas été réclamés.
Matricule : 5950 33 2010
6455 38 6585

Demande une entente de paiement pour matricule : 6456 18 0555

12. ACHAT DU CAMION-CITERNE INCENDIE/OUVERTURE DES SOUMISSIONS

L'ouverture des soumissions a eu lieu, lundi le 3 février 2014 à 14h05. Trois (3) soumissionnaires ont déposé leur soumission :
Maxi Métal inc. Heloc Ltée et Équipements d'Incendie Levasseur Inc.
Le service incendie de la MRC de La Mitis font l'analyse de ces soumissions et l'adjudication se fera lors d'une prochaine séance.

13. PLAN ANNUEL D'INTERVENTION SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DE SAINT-CHARLES-GARNIER

14-32 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le Plan d'intervention forestière présenté par la Société d'Exploitation des Ressources de La Métis, pour des travaux sylvicoles qui seront réalisés, en 2014, à l'intérieur des terres publiques intramunicipales (TPI) de notre municipalité.

14. VARIA

1. SÉCURITÉ CIVILE

Faire installer une prise électrique à la salle municipale pour la connexion d'une génératrice.

14-33 2. DOSSIER DES ÉLUS

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu de nommer madame Bibiane Gagnon, deuxième représentante dans le dossier développement.

14-34 3. CONTRAT DE LOCATION/MODIFICATION RÉSOLUTION 14-09

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil modifie la résolution 14-09 à ce qui attrait aux organismes du milieu :
QUE l'utilisation du projecteur vidéo et du système de son est gratuit pour tous les organismes à but non lucratif reconnus de la municipalité ou comité du milieu.
QU'UN contrat de prêt d'équipement doit être signé avec la municipalité.

ANNULATION DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT

14-35 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :

QUE le conseil annule la location du projecteur vidéo par la société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier, du 1^{er} février 2014, au montant de 10\$.

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

14-36 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande des soumissions pour :

- L'achat d'un portable avec logiciels suivants :
-Windows 8 -World -Power Point -Outlook -Excel
- L'achat d'une imprimante monochrome 5 en 1 et imprimante couleur 5 en 1 avec le prix des cartouches.

Les soumissions devront être parvenues au bureau municipal, avant le 7 mars 2014.

D'autoriser l'achat d'une barre de tension et d'une rallonge électrique de 25 pieds.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-37 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de lever la séance à 21h50.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.